

Objet : Commande publique – Décision d’attribution du marché CAA25025 – Externalisation du rôle de délégué à la protection des données (DPO)

Le Président de la Communauté d’Agglomération Arlysère,

Vu les articles L. 5211-1, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 66 du Conseil d’Agglomération en date du 26 juin 2025 donnant délégation à M. Le Président, ou à défaut son représentant, pour signer le marché public CAA25025 « Externalisation du rôle de délégué à la protection des données (DPO) » et tout acte afférent à ce dossier, avec les entreprises les mieux disantes,

Vu l’arrêté 2024-053 abrogeant l’arrêté n°2023-094 donnant délégation de fonctions à Monsieur Michel CHEVALLIER pour les affaires traitant de la commande publique pour la Communauté d’Agglomération Arlysère,

Considérant qu’il y a lieu de faire appel à un prestataire pour l’externalisation du rôle de délégué à la protection des données (DPO),

Vu la consultation engagée le 01 août 2025 pour cette affaire et les offres présentées,

Décide

Article 1 : Le marché CAA25025 « Externalisation du rôle de délégué à la protection des données (DPO) » est confié à l’entreprise suivante :

TJIPETIR SAS – 12 rue de la Part-Dieu – 69003 LYON, pour un montant global de 71 060,00 € HT (montant extrait de la DPGF et du montant estimatif du DQE pour la durée globale du marché).

Article 2 : La présente consultation est un accord-cadre « composite », comprenant une partie traitée sous la forme d’un marché ordinaire, et une partie sous la forme d’un accord-cadre à bons de commande, conclut pour une période initiale de 1 an, reconductible 3 fois 1 an.

Article 3 : La présente décision peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun – 38000 Grenoble et par la voie de l’application « Télérecours citoyen » sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 4 : La présente décision sera transmise au représentant de l’Etat et communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 25 novembre 2025,

Le Vice-Président,
Michel CHEVALLIER

